

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Kolliphor CS 20

N° d'article 26255000

### **Numéro d'enregistrement**

No. CAS 68439-49-6

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Skin Irrit. 2 H315

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Acute 1 H400

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

**Conseils de prudence**

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient Alcohols, C16-18, ethoxylated

**Étiquetage réduit (<= 125 ml)****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**2.3. Autres dangers**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****Composants dangereux****Alcohols, C16-18, ethoxylated**

No. CAS	68439-49-6		
No. EINECS	500-212-8		
Concentration	>= 63		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Aquatic Acute 1	H400	
	Acute Tox. 4	H302	
	Skin Irrit. 2	H315	

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

Eye Dam. 1

H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Aquatic Acute 1

M = 10

ATE

orale

1'260

mg/kg

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### **En cas d'inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les symptômes et effets importants ou autres effets connus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas de spécifique antidote connu.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation de poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Eviter le dégagement de poussières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Porter équipement de protection. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Eviter contamination de la peau et les yeux.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Eviter la formation de poussières. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur	<=	25	°C
--------	----	----	----

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13	Des matières solides non combustibles
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail.

#### Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Filtre à particules P1; FFP1 (EN 149); EN 143

#### Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

**Protection du corps**

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Vêtements de protection individuelle doivent être conforme aux normes CEN pertinentes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État de la matière</b>	solide			
<b>Couleur</b>	blanc			
<b>Odeur</b>	inodore			
<b>Point de fusion</b>				
Valeur	39.0	à	41.0	°C
<b>Point d'éclair</b>				
Valeur	249	à	251	°C
<b>Température d'inflammabilité</b>				
Remarque	non déterminé			
<b>valeur pH</b>				
Valeur	5.8			
Concentration/H <sub>2</sub> O	10	%		
température	20	°C		
<b>Pression de vapeur</b>				
Remarque	Non pertinent			
<b>Densité et/ou densité relative</b>				
Valeur	0.9	à	1.0	g/cm <sup>3</sup>
température	70	°C		

**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Remarque soluble

**Masse volumique apparente**Valeur 580 à 630 kg/m<sup>3</sup>**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

La poussière peut former des mélanges explosifs avec l'air.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter la formation de poussières.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucuns connus.

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu si les prescriptions de manipulations sont respectées.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	1'260	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Les critères de classification sont remplis.	

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### Alcohols, C16-18, ethoxylated

Espèces	rat	
DL50	1260	mg/kg
Source	RTECS	
Source	AZ0883332	

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### Corrosion/irritation cutanée (Composants)

##### Alcohols, C16-18, ethoxylated

Espèces	lapin
évaluation	irritant
Source	RTECS
Source	AZ0883332

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Corrosif
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

##### Alcohols, C16-18, ethoxylated

Espèces	lapin
évaluation	fortement irritant

#### sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Mutagénicité

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

#### Toxicité pour la reproduction

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

**Cancérogénicité**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)****Exposition unique**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**exposition répétée**

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****Alcohols, C16-18, ethoxylated**

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	108	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OCDE 203	

**12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité (Composants)****Alcohols, C16-18, ethoxylated**

Valeur	94	%
Durée de l'essai	28	d
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301 B	

**Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****Alcohols, C16-18, ethoxylated**

Valeur	2000	mg/g
--------	------	------

**Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)****Alcohols, C16-18, ethoxylated**

Valeur	310	mg/g
--------	-----	------

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.  
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

Date de révision: 15.06.2026

remplace la version: - / CH

Date d'impression 15.06.26

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**




#### **Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### **Emballages contaminés**

Éliminer comme le produit non utilisé.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>Transport terrestre ADR/RID</b>	<b>Transport maritime IMDG/GGVSee</b>	<b>Transport aérien</b>
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	3077	3077	3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III	III	III
Quantité limitée	5 kg	5 kg	
Les catégories de transport	3		
Code de restrictions en tunnels	-		

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

#### **Autres informations**

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion  $\geq 0,1$  % p/p.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Nom commercial: Kolliphor CS 20

Numéro de la matière: 262550

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 15.06.2026

Date d'impression 15.06.26

**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul

**mentions de danger H-de la rubrique 2/3**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**catégories de danger CLP de la rubrique 2/3**

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.